

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'AdministrationSEANCE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme TOUREAU Elisabeth, Vice - Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Date de la convocation : 24 février 2026**

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Nombre de membres présents : 11**

**Nombre de membre(s) représenté(s) : 3**

**Nombre de membres votants : 14**

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs - Elisabeth TOUREAU - Catherine CHAIZE - Laurette JEGOU - Henri COULON - Armel JARLEGAN - Annie LE ROUX- Danièle FOREST - Claudine CLOERC - Marina WEILL - Dominique MOURIER - Patrick TOURVIEILLE

**Membre(s) représenté(s) :** Pascal BARRET - Marie-Madeleine DREAN - Marie-Cécile PERROT

**Membre(s) excusé(s) :** Pascal BARRET - Marie-Madeleine DREAN - Marie-Cécile PERROT

**Membre(s) absents :** Nathalie DEBLOND - Etienne HEMAR - Annie LEMERCIER

**Assistai(en)t à la séance :** Madame Hélène CHARPENTIER, directrice de l'EHPAD , M. COREN Aurélien, directeur adjoint de l'EHPAD

**Délibération n°14 -EHPAD - Budget annexe de l'EHPAD - Tableau des durées d'amortissement (Annexe 9)**

Dans le cadre du suivi comptable de l'inventaire, suite à la demande du comptable public et compte tenu de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux, il est nécessaire d'établir un tableau précisant les durées d'amortissement des immobilisations de l'EHPAD.

Le tableau annexé fixe les durées d'amortissement des immobilisations conformément aux principes :

- \_ D'amortissement obligatoire des biens amortissables
- \_ D'amortissement linéaire
- \_ De prise d'effet à compter de la date de mise en service
- \_ De cohérence avec la durée réelle d'utilisation des biens.

Après débat, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'adopter les durées d'amortissement proposées dans le document annexé ;
- D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS, Pascal BARRET

Pour le Président empêché,  
la Vice-Présidente du CCAS

Elisabeth TOUREAU

